

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2021/093

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Membres absents : 8

Dont membres représentés : 5

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Pascale PUY, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Karine CAROLA, Yves ESCAPE, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Nicolas OLIVE, Laurence BARBERA, Pascal-Henri BASSET, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA, Bertille MARTY.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean TELASCO (pouvoir à Jeanine VIDAL), Catherine MIFFRE (pouvoir à Jean-Paul BILLES), Marc BILLES (pouvoir à Yves ESCAPE), Françoise CAMPREDON (pouvoir à Pascale PUY), FALZON Christian (pouvoir à Xavier ROCA)

Absents excusés : Christelle LEBOEUF, Yannick COSTA, Evelyne SARRAZIN

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA

Date de la convocation : 26/11/2021

DECISION MODIFICATIVE N°2
AU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

M. le Maire fait part au conseil municipal de quelques ajustements qu'il conviendrait d'apporter pour la fin d'exercice sur la section d'investissement du BP 2021 de la Commune suite à quelques dépenses supplémentaires entraînant un manque de crédits au niveau des chapitres votés lors du BP 2021.

INVESTISSEMENT

Dépenses nouvelles

Chap 992

2313-992 Maîtr d'œuvre Centre d'interpr celleres

20 000 €

Chap 993

2135-993 Installat gén., (Fx-Plafonds, volets roulants) 5 000 €

Chap 996

2184-996 Mobilier (opération petits déjeuners) 3 000 €
28 000 €

Diminution de crédits en dépenses

Chap 991

2313-991 Travaux construction CTM - 11 333 €

Recettes nouvelles

Chap 13

13241 Communes membres du group. à fiscalité propre 16 667 €
(participat. PMM Ecoparc (centre interp celleres)
28 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **DECIDE** d'apporter la décision modificative N° 2 au budget primitif 2021 de la commune telle que présentée ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique